

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 12 décembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Sadi donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, M. Monany, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 05-01 du 12 décembre 2019

### **AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CRÉATION D'UN ASCENSEUR ET DE RÉHABILITATION DES SANITAIRES AU COLLÈGE RENÉ DESCARTES À TREMBLAY-EN-FRANCE – REMISE EN ÉTAT DES LOCAUX DE L'ADMINISTRATION.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et notamment son article 139,

Vu le marché de travaux n°20189300002261 notifié le 18 juin 2018 à la société EXACT BAT pour un montant de 136 520,00 euros HT soit 163 824 euros TTC,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- APPROUVE les travaux complémentaires relatifs à la remise en état des locaux de la zone administration du collège René Descartes à Tremblay-en-France suite à des travaux de désamiantage ;

- AUTORISE la passation d'un avenant n°1 au marché de travaux n°20189300002261 d'un montant de 7 760 euros HT, soit 9 312 euros TTC, dont projet ci-annexé ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*